Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 064-266404037-20261015-DCA2026_31-AR

Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 14 Octobre 2026

DÉLIBÉRATION

Sous la présidence de : Madame Anne SAOUTER (Vice-Présidente),

Secrétaire de séance : Sandra SERNA

Nombre d'administrateurs.trices élu.e.s : 9
Nombre d'administrateurs.trices nommé.e.s : 8
Nombre d'administrateurs.trices en fonction : 17
Nombre d'administrateurs.trices présent.e.s et représenté.e.s : 14

Étaient présent-e-s : Madame SAOUTER Anne (Vice-Présidente), Madame BARBÉ-LABARTHE Michèle, Madame BAUDÉAN Denise, Madame CAMPAGNE Sonia, Madame CIMORRA Geneviève, Madame GRAESKE Dominika, Madame HIEL Hélène, Madame LECOMTE Chantal, Monsieur NAVARRO Patrick, Madame RESTIF Anne-Marie, Madame SALINAS Solange, Madame SALLE Sabine, Monsieur SPEISSER Emmanuel, Monsieur VILLALBA Raymond.

Étaient excusées : Madame BISTUÉ Marie-Lyse (Présidente), Madame DUPÉROUSSE Nadia, Monsieur VIGNAU-LOUSTAU Georges.

DCA2026-31 CONVENTION ANCV 2027

Le C.C.A.S organise depuis 13 ans un séjour pour les ainé.e.s de la commune pour :

- Favoriser le départ en vacances d'une population qui en est exclue à plus de 45%
- Rompre l'isolement et le quotidien des personnes âgées, créer du lien social,
- Remobiliser la personne âgée autour de son projet de vie,
- Agir sur son état de santé, son bien-être, son capital-santé,
- Favoriser le « bien-vieillir »,
- Encourager le répit des aidant.e.s

Pour 2027, il est proposé au conseil d'administration :

- D'organiser un séjour de 5 jours/4 nuits au Belambra de Saint Jean de Mont en Vendée, semaine 19 du 10 au 14 Mai 2027
- De mettre en place la réunion de présentation du séjour le Lundi 11 Janvier à 14h à la salle Barthou
- De clôturer les pré-inscriptions le 5 Mars 2027 avec l'ensemble des justificatifs nécessaires au départ pour pouvoir constituer le groupe des partant.e.s.
- De financer les taxes de séjour, le transport et le coût des accompagnatrices en cas de facturation. Une subvention sera sollicitée auprès de la CARSAT Nouvelle Aquitaine, à hauteur de 2500€ maximum pour aider au financement du transport.

➢ <u>Tarifs 2027:</u>

5 jours/4 nuits : 410€/séjour par personne avec une aide de 176€ de l'ANCV pour les personnes non imposables, soit 234€ le séjour (sur la base des tarifs 2026, en attente des tarifs officiels 2027). Certaines personnes souhaitent pouvoir régler en plusieurs fois (3 maximum) et certaines voudront prendre en charge un supplément de chambre individuelle qui s'élève à environ 78€/semaine/personne.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 064-266404037-20261015-DCA2026_31-AR

➢ Conditions d'éligibilité au programme : Elles restent inchangées :

- Être Oloronais.e
- Avoir 60 ans ou 55 ans et en situation de handicap (AAH, PI), ou conjoint.e de moins de 60 ans sur la même déclaration fiscale
- Sans condition de ressources sauf pour bénéficier des aides ANCV (voir tableau ci-dessous de 2026, en attente du tableau officiel 2027)

Nbre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3
Revenus net imposable en €					
Personne seule	17066	22814	28563	34311	40060
Couple marié ou pacsé	-	-	32199	37948	43696

Sur proposition de Madame la vice-présidente du C.C.A.S., le Conseil d'Administration :

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention avec l'ANCV

VALIDE le nombre de participant.e.s à 55 personnes maximum (45 non imposables et 10 imposables – possibilité d'adapter la répartition en fonction des inscriptions et désistements) plus 2 accompagnatrices, agentes du C.C.A.S.

Une priorité sera donnée aux primo partant.e.s, puis aux retraité.e.s non imposables (en fonction du nombre de séjours effectué).

VALIDE la présence obligatoire d'un.e aidant.e si le/la participant.e présente des difficultés particulières (mobilité, aide à la toilette, etc…). Le coût pour cette personne s'élèvera dans ce cas au coût financé par les personnes non imposables.

VALIDE le lieu de séjour au village vacances Belambra de Saint Jean de Mont en Vendée.

VALIDE la consultation pour le transport en bus jusqu'au lieu du séjour

VALIDE le montant du séjour à 410€ pour les personnes imposables et à 234€ pour les personnes non imposables (aide ANCV versée directement au prestataire, soit 176€/personne). Ce montant sera adapté en fonction des tarifs mis en place en 2027. Les partant.e.s auront la possibilité de régler en 3 fois maximum.

VALIDE la possibilité pour les partant.e.s de prendre un supplément de chambre individuelle, à leur charge, soit environ 78€ pour le séjour (à valider avec l'opérateur choisi).

VALIDE la souscription d'un contrat d'assurance annulation, assistance, rapatriement pris en charge par les partant.e.s soit 12,50€/personne.

VALIDE les crédits nécessaires à ce séjour

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 064-266404037-20261015-DCA2026_31-AR

Budget prévisionnel

Dépenses		**Recettes**	
Transport	4 413€	Participation usagers *	15 883.5
Séjour	15 196		
Assurance	685.99	CARSAT	2 500
		CCAS	1 911.49
TOTAL	**20 294.99**		**20 294.99**

*44 personnes non imposables (aide de 176€ versée directement au prestataire par l'ANCV) et 11 imposables

Ainsi délibéré à OLORON SAINTE-MARIE, ledit jour (jour du Conseil).

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

La Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Anne SAOUTER

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 064-266404037-20261015-DCA2026_31-AR